

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 2 juillet 2015

Le JEUDI 2 JUILLET 2015 à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Coulomby s'est réuni sous la présidence de Mr Marc BRUGGEMAN, Maire, en suite de convocation en date du 27 JUIN 2015 dont un exemplaire a été affiché à la mairie.

Assistaient à cette réunion : Mme ARBLAY Annie, M. BRUGGEMAN Marc, Mme CARON Isabelle, M. COCQUEREL David, M. GORET Christophe, M. LEFEBVRE Stéphane, M. LEFEBVRE Claude M. LEMAIRE Jean François, Mme PIRET Raymonde, M. POURCHEL Laurent,

Absent(s) excusé(s): Monsieur DANIEL Jean-Marc, Monsieur LAMARE Philippe, Monsieur CODRON Thierry, Monsieur VASSEUR Pascal, Madame MARSOT Jessica

Secrétaire de séance : Madame Raymonde PIRET, adjointe - Madame DUCLOY Corinne secrétaire

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2015

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2015. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Délibération N°1/02/07/2015 : Nomination de 2 candidats pour le PLUI

Mr le Maire suggère sa candidature ainsi que celle de Mr Pourchel Laurent pour représenter la commune au niveau du PLUI. Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

Délibération N°2/02/07/2015 : Achats d'ordinateurs pour l'école de Coulomby

Monsieur le Maire suggère d'attribuer la somme de 600 euros pour l'école de Coulomby afin que la Directrice puisse acheter des ordinateurs pour la rentrée des classes ; il n'est pas possible d'allouer davantage. En effet les dotations d'Etat ont baissé d'environ 10 % et d'autres projets d'investissement sont en cours.

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

Délibération N° 3/02/07/2015: Paiement de la compensation 2015 à la CCPL DE LUMBRES :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de régler une facture de compensation d'un montant de 4890 euros à la CCPL de LUMBRES. Il est donc décidé d'effectuer un virement de crédit du chapitre 022 au chapitre 014.

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

Délibération n°4 /02/07/2015: Exposition du dossier ENERGETHIC pour le terrain communal de 3 ha

Monsieur le Maire expose le compte rendu d'ENERGETHIC sachant qu' ENERGETHIC a transmis le dossier au PARC Naturel Régional caps et Marais d'opale afin de savoir si ce projet peut faire partie de la dynamique mobilisation citoyenne qui sera lancée dans le cadre du TEPOS .

D'autres hypothèses sont en cours pour rentabiliser ce terrain communal.

Délibération n 5/02/07/2015 : Vente des 2 terrains constructibles communaux :

Monsieur le Maire propose de vendre 2 terrains communaux constructibles d'une superficie de 1000 m2 environ chacun, Rue André Gay, au prix de 48 euros le m2. Maître Outtier sera en charge du dossier. Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

Délibération N°6/02/07/2015 : Devenir des communes nouvelles :

Monsieur le Maire explique que pour juillet 2016 au vu de la diminution des dotations d'Etat, un regroupement de communes entre Bayenghem les Seninghem, Seninghem, et Coulomby sera nécessaire. Une discussion entre les 3 Maires aura lieu afin d'envisager une éventuelle fusion de ces 3 communes avoisinantes.

Délibération N °7/02/07/2015 : Régie cantine :

A noter que durant l'absence de Madame Théry Magalie, l'indemnité de régisseur sera versé à sa remplaçante, Madame Ruffin Valérie. Celle-ci s'élève à 9.16 euros par mois.

Délibération n° 8/02/07/2015 : Indemnité élections :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à chaque consultation électorale, les secrétaires sont appelées à effectuer des travaux supplémentaires et qu'il y a lieu de les rémunérer ; Après délibéré, l'assemblée décide d'accorder à Madame Théry et Madame Ruffin, pour chaque consultation électorale, (Elections présidentielles, élections municipales, élections cantonales), l'indemnité que la commune perçoit de l'Etat : somme qui sera partagée en 2.

AUTRES POINTS EVOQUES :

- A) A préciser qu'une délibération pour le dossier urbanisme avec la CCPL sera à prendre en septembre 2015 avec effet janvier 2016.
- B) Une formation de Brevet de secourisme sera mise en place pour les personnes exerçant les TAPS, celles-ci auront lieu le 2 et 9 septembre 2015.

ARBLAY ANNIE

BRUGGEMAN MARC

CARON ISABELLE

COCQUEREL DAVID

GORET CHRISTOPHE

LEFEBVRE CLAUDE

LEFEBVRE STEPHANE

LEMAIRE JEAN FRANCOIS

PIRET RAYMONDE

POURCHEL LAURENT

